

DEC122993INSU

Décision portant nomination de M. Christian ABONNEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian ABONNEL ingénieur d'étude de METEO-FRANCE est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet le suivi de l'instrumentation dans le domaine « Océan Atmosphère » et notamment à ce titre l'Audit lidar et ainsi que de la représentation de l'INSU lors des réunions techniques expérimentales avec METEO-FRANCE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian ABONNEL demeure affecté à l'UMR3589, Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique, sise 42 Av Gaspard Coriolis à Toulouse.

Article 2

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. Christian ABONNEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Midi-Pyrénées.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**



Le président
Alain Fuchs